



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
15.12.2015

L'an deux mille quinze et le vingt et un décembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mmes RAYNAL, VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mr CROUZET, Mmes TRUTINO, ANGLES, Mrs DE GUALY, KOWALCZYK, Mme THUEL, Mr BARDY, Mme PELLEGRINI.

N° 15/104

Absents : Mr GUIRAUD procuration à Mr GRIALOU
Mr LEFERT procuration à Mr FABRE
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr SOULA
Mr GRIMAL procuration à Mr LE ROCH
Mme PESA procuration à Mr MARTY
Mmes GONZALES, CHAILLET, Mr PEYRONIE

Secrétaire : Mme BABAUX

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur le Maire

**PROJET DE
CREATION D'UNE
CHAMBRE
FUNERAIRE**

Les pompes funèbres Clamouse, dont le siège social est situé 2 boulevard Valmy 81000 Albi, ont pour projet la création d'une chambre funéraire à Saint-Juéry, sur la parcelle cadastrée AT n° 403.

Cet équipement, situé 73 chemin Saint-Antoine offrira aux familles toutes les facilités pour effectuer les démarches nécessaires auprès des services compétents et se rendre sur les différents lieux pour l'organisation des obsèques. Elle s'implanterait sur un bâtiment qui ferait l'objet d'une extension et d'une réhabilitation complète.

Adopté à l'unanimité

La chambre funéraire sera équipée d'un hall d'accueil. Un parking de huit emplacements a été prévu à l'arrière du bâtiment. Une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite est également prévue.

La date d'ouverture est prévue mi 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DONNE un avis favorable à l'ouverture de cette chambre funéraire sur la commune.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 18 février 2016
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental